



SÉCURISATION URGENTE DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

LETTRE OUVERTE

Monsieur Gérald DARMANIN

Ministre de la Justice, Garde des Sceaux

Ministère de la justice

13 Place Vendôme

75042 PARIS Cedex 01

Objet : Sécurisation urgente des accès principaux dans les établissements pénitentiaires

Monsieur le Ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Au nom de FO Justice, je tenais à vous alerter une nouvelle fois sur l'urgence de sécuriser les accès principaux de nos établissements pénitentiaires. Les attaques récentes, notamment celle perpétrée à Toulon où la porte d'entrée a été visée par des tirs à l'arme lourde, confirment que les établissements pénitentiaires sont devenus des cibles clairement identifiées.

Il est inacceptable que, dans un contexte aussi tendu, plusieurs structures pénitentiaires disposent encore de portes d'entrée principales fragilisées, équipées de vitrages obsolètes, voire endommagés. Ces points d'accès, souvent exposés directement sur la voie publique, constituent des zones de vulnérabilité majeure.

La sécurisation des accès principaux s'inscrit plus largement dans une réflexion globale sur la sécurisation des domaines pénitentiaires. Portails, clôtures, dispositifs de surveillance, équipements anti-intrusion : tous ces éléments doivent être considérés comme indissociables d'une politique de protection cohérente et efficace. Or, de nombreux établissements accusent encore un retard flagrant sur ces questions.

FO Justice tient à rappeler que cette situation n'est pas marginale. De nombreux établissements, parfois situés en zone urbaine dense, ne disposent toujours pas d'équipements adaptés face à des agressions par armes à feu ou véhicules béliers. Les agents exercent leur mission dans un climat d'insécurité croissante, avec le sentiment d'être exposés sans réelle protection.

La sécurisation des accès ne peut plus attendre. FO Justice vous demande donc instamment de procéder à un état des lieux national des sites concernés et d'engager, dans les plus brefs délais, les travaux nécessaires à la mise en sécurité des zones sensibles et à la protection de nos collègues.



Ils n'ont pas à attendre qu'un drame survienne pour que des décisions soient enfin prises.

Concernant la sécurisation des abords et du domaine pénitentiaire, nos collègues de la police nationale ou de la gendarmerie ne peuvent être présents partout et durablement.

Les équipes locales de sécurité pénitentiaire ont été pensées et conçues afin d'exercer cette mission de sécurisation des domaines pénitentiaires.

Force Ouvrière exige de savoir pourquoi certaines DI ont fait le choix de ne pas habilitier les agents de leurs équipes à ce module. Monsieur le Ministre, une fois encore, à l'image de ce qui se passe pour les escortes à sécurité renforcée, chaque DI fait comme bon lui semble et le projet initial est détricoté. Aucune harmonisation sur le territoire, et nous faisons davantage penser à l'armée mexicaine qu'à la troisième force de sécurité !

Au vu du contexte, il est aussi nécessaire de faire en sorte que, pour les extractions judiciaires, la visioconférence devienne la règle et l'extraction l'exception afin que les ELSP habilitées puissent protéger nos établissements.

Dans l'attente de mesures concrètes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre l'expression de nos salutations respectueuses.

Le Secrétaire Général ,



Emmanuel BAUDIN

